

COMPTE-RENDU SÉANCE du 21 mars 2026

L'an deux mille vingt-six, le samedi 21 mars, les membres du conseil municipal de la commune de BIRAN, se sont réunis à 10 h 00 à la salle du conseil, sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Maire le 16 mars 2026, par mail.

Étaient présents : M. Julien BARBAT, M. Patrick CAZAUX, M. Patrick DELIGNIERES, M. Adrien DUPRAT, Mme Sophie GODEFROY, M. José-Pierre LOPEZ, Mme Michèle MARTIN, Mme Marie-Josée MASSAROTTO, Mme Laurence SERIS, Mme Julie SOULA, M. Julien SOULAN

Procurations : -

Excusé : -

Absent : -

Mme Michèle MARTIN ouvre la séance à 10 h 10 et constate que le quorum est atteint.

Il est procédé à la nomination de la secrétaire de séance pris au sein du conseil. Marie-Josée MASSAROTTO est désignée pour remplir cette fonction qu'elle accepte.

1 - Approbation du compte-rendu du 12 mars 2026

Après lecture par Mme Michèle MARTIN, le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

2 - Élection du maire et des adjoints

Le plus âgé des membres du conseil municipal a pris la présidence de l'assemblée, et invite le conseil à procéder à l'élection du maire.

Deux assesseurs sont désignés : Mme Michèle MARTIN et Mme Laurence SERIS.

M. José-Pierre LOPEZ, est seul candidat à la fonction de maire ; il est procédé au vote à bulletins secrets. Après dépouillement, M. José-Pierre LOPEZ obtient dix voix et est élu maire à l'unanimité.

M. José-Pierre LOPEZ, maire, propose de procéder à l'élection de deux adjoints.

Il est procédé à l'élection du 1^{er} adjoint, M. Patrick CAZAUX est candidat. Il est procédé au vote à bulletins secrets. Après dépouillement, M. Patrick CAZAUX obtient onze voix et est élu 1^{er} adjoint à l'unanimité.

Il est procédé à l'élection du 2^{ème} adjoint, Mme Sophie GODEFROY est candidate. Il est procédé au vote à bulletins secrets. Après dépouillement, Mme Sophie GODEFROY obtient onze voix et est élue 2^{ème} adjointe à l'unanimité.

3 – Lecture de la charte de l'élu local

M. le maire procède à la lecture de la charte de l'élu local.

4 – Questions diverses

M. le maire demande si les conseillers sont d'accord pour que les convocations soient envoyées par mail. Tous les conseillers sont favorables à cette proposition.

Un conseiller demande que son numéro de portable ne soit pas indiqué sur le site de la mairie. Sa demande est acceptée.

La date du prochain conseil municipal est fixée au mardi 7 avril 2026 à 20 h 30.

La séance est levée à 10 h 55.